



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	70

**DELIBERATION N° DE 2023\_150**

*Facturation de travaux sur un tracteur  
- prise en charge par dérogation par  
l'intercommunalité*

Date de la convocation

11 décembre 2023

Date d'affichage

11 décembre 2023

**VOTES**

**EXPRIMES : 64**

**POUR : 63**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTIONS : 5**

**NPPV : 1**

**Délibération du Conseil Communautaire  
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes de Saint Riquier, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

**Présents :** Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault Bourgois (ARRY), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BorDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel Gamard (BRUCAMPS), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien Briet (ERGNIES), Madame Maïté Beron (DOMQUEUR), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe Sellier (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur René Buteux (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Alain Baillet (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée Van Riek Onghena (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Odile Doublet (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Fabien Carpentier (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noel (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane Deleens (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique Delorme (LE CROTOY), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne Merlin (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Philippe Parment (MACHY), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Monsieur Laurent Sauvage (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves Crepy (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José Conty (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice Forestier (NOUVION), Monsieur Jean Marie Pecquet (LONG), Monsieur Martial Balsamo (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain Pouilly (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie Ducastel-Mejri (PONT-REMY), Monsieur Hen Jacques JAMB

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023  
080-200070936-DE\_2023\_150-DE

BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Elus représentés ayant donné pouvoir** : Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER) représenté par Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maité BERON (DOMQUEUR), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

**Absent(s)** : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE) suppléé par Monsieur René BUTEUX (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE) suppléé par Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHÉ)

**Excusé(s)** : Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHIEU), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE)

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY)

**Objet de la Délibération** : Facturation de travaux sur un tracteur - prise en charge par dérogation par l'intercommunalité

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016 portant fusion des Communauté de Communes Authie – Maye, du canton de Nouvion et du Haut – Clocher au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Com  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organ

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/12/2023
080-200070936-DE_2023_150-DE

L'aérodrome est confié via une délégation de service public, reprise par la CCPM, et en cours de validité jusqu'au 30 juin 2024, à l'association AE2AB. Ce gestionnaire de l'aérodrome subit depuis plusieurs années un déficit d'activité, lié à plusieurs facteurs :

- la crise sanitaire suite au covid ;
- les effondrements intervenus sur les pistes en août 2022 entraînant la fermeture de la piste en dur (actuellement toujours fermée dans l'attente des résultats d'études en cours);
- les conditions climatiques de cette fin d'année 2023.

L'association équilibre à peine les dépenses mais ne dispose plus de trésorerie.

Un tracteur appartenant à la CCPM par transfert de propriété de l'ex-CC de Nouvion est mis à disposition de l'association pour réaliser les travaux réguliers d'entretien de la piste en herbe (tonte), tel que mentionné dans les biens de la délégation de service public. L'entretien lui revient au titre de la DSP et de la répartition des missions entre délégataire exploitant et propriétaire.

Une panne mécanique intervenue sur le tracteur a nécessité des réparations s'élevant à 3 147,80 € HT soit 3 777,36 € TTC.

L'association a sollicité une prise en charge exceptionnelle de cette réparation, au vu du contexte actuel (pertes de recettes, fermeture de pistes) et de la situation financière du gestionnaire de l'aérodrome, l'AE2AB. Il est donc proposé que la Communauté de Communes prenne à sa charge les frais de réparation du tracteur, compte tenu de l'équilibre financier qui a été fragilisé par des facteurs externes. Une rencontre sera opérée avec l'association d'ici la fin d'année 2023, pour faire le point sur cette situation fort tendue.

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- de prendre en charge la facture des travaux effectués sur le tracteur mis à disposition du délégataire gestionnaire de l'aérodrome, à titre dérogatoire et exceptionnel, au vu de la situation difficile de l'association, à hauteur de 3 147.80€,
- de donner délégation au président pour mettre en œuvre la présente délibération et signer tout acte afférent.

#### Résultats des votes

Pour : 63

Farcy Pascal

Berthe Antoine représenté par Balesdent Bruno

Balesdent Bruno

Bourgois Thibaut

Dufour Grégory

Bordet Xavier

Gamard Marcel

Mouton Eric

Cat René représenté par Béron Maïté

Doyer Mathieu

Crépin Maurice

Bouchez Franck

Gérard Olivier

Beron Maïté

Delannoy Dominique

Alexandre Isabelle

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE\_2023\_150-DE

Wallet Daniel  
Martin Jean Luc  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José  
Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Doublet Odile  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard  
Merlin Marie Jeanne  
Delorme Véronique  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Pley Olivier représenté par Parment Philippe  
Pierrin Philippe  
Parment Philippe  
Crépy Yves  
Hertault Claude  
Sellier Philippe  
Conty José  
Forestier Maurice  
Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice  
Monflier Bernard suppléé par Buteux René  
Balsamo Martial  
Pouilly Alain  
Poupart Henri  
Roucoux Annie  
Ducastel Mejri Sophie  
Louvét Gérard représenté par Ducastel Mejri Sophie  
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire  
Fourdinier Marie Claire  
Bourgeois Frédéric  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Porquet Joël  
Richard Renard représenté par Claude Hertault  
Nester Paul  
Gouesbier Francis  
Martin Jocelyne  
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Riquet Michel suppléé par Henot Alain  
Sauvage Laurent  
Patricia Poupart  
Miannay Thierry

Contre : 1

Leцерf Dominique

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE\_2023\_150-DE

Abstention : 5

Briet Damien

Deleens Stéphane

Dubois Daniel représenté par Marcassin Daniel

Soubry Patrick

Marcassin Daniel

Ne prend pas part au vote : 1

Jaméas Jean Jacques

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE\_2023\_150-DE